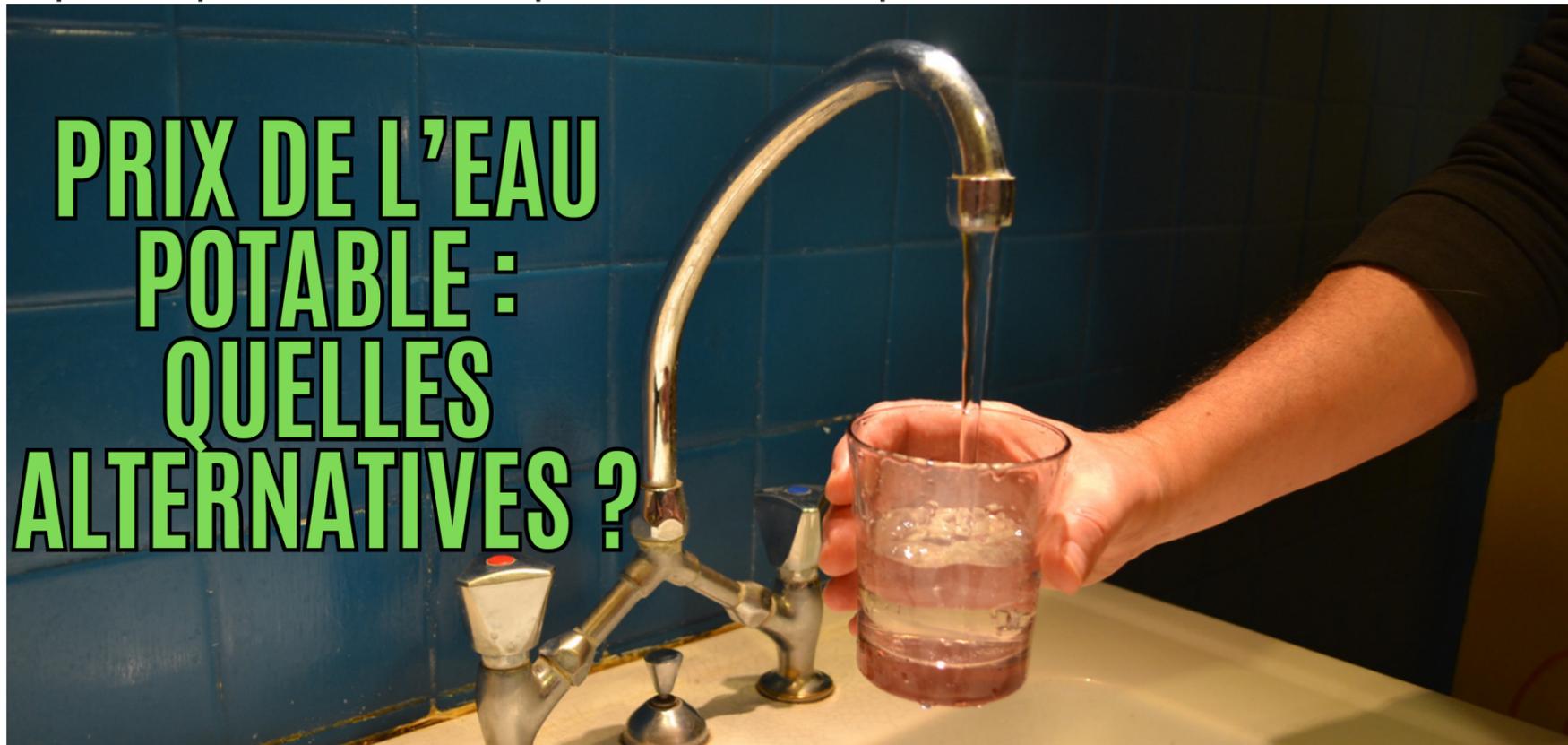


... parce qu'on ne nous dit pas tout dans les publications officielles de la mairie



**Hausse de la population**  
moins de terres agricoles



Que faire des  
**déchets verts ?**



**La mobilité**  
Prochain atelier d'ACT



**Le tour du quartier**  
Le Parc de Terris

Nos factures ont parlé ! Depuis 2013, le prix de l'eau a augmenté de 42 %. Une hausse que l'on observe sur tout le territoire, surtout depuis 2021 (+32 %), et qui concerne à la fois la consommation résidentielle de l'eau potable (EP) et le traitement des eaux usées (EU).

La gestion de l'eau en Haute-Garonne (hors Toulouse Métropole et Muret) est en grande partie assurée par le syndicat mixte Réseau 31, au bureau duquel siège un élu plaisançois. Cette structure publique réunit 240 communes et 14 syndicats ou groupements de communes. Soucieuse d'une politique de solidarité territoriale, elle a fait le choix, dès 2022, d'un tarif unique pour l'eau potable, qui a été fixé à 2,41 €/m<sup>3</sup> en 2023.

Le prix de l'eau (EP+EU) comprend le coût de la consommation et deux redevances. Il était de 4,82 €/m<sup>3</sup>, au 1er janvier 2024, sur Plaisance-du-Touch. Ce montant est supérieur au tarif moyen régional (4,36 €/m<sup>3</sup>) et national (4,74 €/m<sup>3</sup>). On observe aussi une différence avec Toulouse Métropole et Muret, où les habitants payent environ 3 €/m<sup>3</sup>.

Depuis 2012, Muret, qui fonctionne en régie municipale, applique, en effet, une tarification progressive de l'eau avec une gratuité des 25 premiers mètres cubes. Ceux-ci deviennent ensuite payants et plus on en consomme, plus leur coût augmente. En dix ans, cette méthode a fait baisser la consommation des habitants de 14 %.

De son côté, Toulouse Métropole, qui a confié la gestion de son eau à Veolia (fourniture) et Suez (traitement), a opté pour une tarification saisonnière depuis le 1er juin 2024. Le tarif est ainsi de 4,40 €/m<sup>3</sup> l'été et de 2,58 €/m<sup>3</sup> en hiver. Résultat : 500 000 m<sup>3</sup> ont été économisés dès les six premiers mois.

Des pratiques innovantes, intéressantes à observer, si l'on veut réussir à maîtriser collectivement le coût et la consommation de l'eau.

### Le budget eau à Plaisance augmente de 3,2 % par an

Pour un foyer plaisançois ayant une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup>/an, le budget annuel « eau », entre 2013 et 2024, a évolué de 42 % (EP+EU), soit :

- de 192 € à 294 € (+53 %) pour la consommation d'EP
- de 227 € à 300 € (+32 %) pour le traitement des EU



## Grand Ouest toulousain

# Trop de terres agricoles disparaissent

La communauté de communes du Grand Ouest toulousain (GOT), dont fait partie Plaisance-du-Touch, vient d'éditer un **Diagnostic agricole et agroalimentaire**. On y apprend qu'en 2020, **45 % de la surface du territoire, soit 5 300 ha, est en surface agricole utile (SAU)**, sous forme **de cultures, de pâturages ou de jachères**. La disparité entre les communes est cependant importante. A Ste-Livrade, de l'autre côté de la forêt de Bouconne, 95 % des terres sont agricoles. A La Salvetat-St-Gilles, il n'y a plus d'exploitant.

La tendance est, en effet, plutôt à la disparition des zones de cultures. En cinq ans, entre 2013 et 2018, le rythme d'artificialisation des espaces agricoles, forestiers et naturels du GOT s'est accéléré de 3,1 %, très largement au-dessus de la moyenne de la Haute-Garonne, qui enregistre +0,9 % d'artificialisation de la SAU sur la même période, et de celle de la France (+ 0,5 %).

Au total, 99 ha de SAU ont disparu entre 2010 et 2020 sur la communauté de communes. Un constat d'autant plus désolant et préoccupant que le potentiel agronomique des sols est bon sur l'ensemble du territoire. Y compris à la Ménude.

### Une artificialisation six fois plus rapide que la moyenne française

« Cet indicateur montre un risque pour le système alimentaire du Grand Ouest Toulousain notamment face aux incertitudes quant à notre capacité à maintenir des rendements agricoles élevés, du fait du changement climatique, de l'épuisement des ressources et de l'effondrement de la biodiversité, note l'Agence Haute-Garonne Ingénierie qui a rédigé le rapport. **Ainsi, le maintien de la surface agricole productive est essentiel pour préserver la résilience du territoire.** »

Comment faire, dans ce cas, pour nourrir une population qui ne cesse d'augmenter ? Au 1er janvier 2025, la population totale du GOT a dépassé les 50 100 habitants, ce qui entrainera bientôt une transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération.



La population du GOT a ainsi enregistré un taux de croissance de 2,6 % entre 2011 et 2016 et de 1,2 % de 2016 à 2022. Une hausse équivalente à celle de la Haute-Garonne (1,3 % entre 2016 et 2022), mais beaucoup plus forte que celle de l'Occitanie qui se maintient depuis 2011 à +0,8 % et celle de la France, à +0,3 %.

« La SAU disponible sur la communauté de communes par habitant est de 979 m<sup>2</sup>, poursuit l'agence. Un chiffre bien en-deçà de la SAU par habitant de la Haute-Garonne (2 289 m<sup>2</sup>) et par Français (3 872 m<sup>2</sup>). Pour un territoire comme le Muretain Agglomération, la SAU par habitant s'élève, par exemple, à 1 200 m<sup>2</sup>. Pour la communauté d'agglomération du Grand Montauban, elle est de 1 400 m<sup>2</sup> par personne. » Et l'agence départementale de conclure : « La SAU disponible par habitant du GOT ne permet pas de répondre aux besoins alimentaires, même pour un régime très végétal pour lequel 1 700 m<sup>2</sup> par habitant seraient nécessaires. Ces données révèlent la faible résilience du système alimentaire de la communauté de communes. » **Il est donc plus que temps d'arrêter d'artificialiser les terres agricoles !**

## Ramassage des déchets

# Le tri des emballages augmente, les déchets verts s'amoncellent



Au rond-point du boulevard des Capelles

Tout le monde s'en souvient, **la communication sur la mise en place de la TEOMI**, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative, depuis le 1er janvier 2023, **a été une vraie catastrophe**. Nous avons été nombreux à ne rien y comprendre et à attendre en vain le passage à domicile des « enquêteurs » de la communauté de communes, qui devaient tout nous expliquer. **A tel point que l'entreprise de communication choisie pour assurer la prestation a remboursé le Grand Ouest toulousain, reconnaissant qu'elle n'avait pas fait le job !**

### Collecte gratuite pour le tri sélectif des emballages

Pourtant, petit à petit les choses se mettent en place et force est de constater que les équilibres bougent significativement. Rappelons que la TEOMI est perçue avec la taxe foncière. Elle se compose d'un coût fixe, qui est par exemple de 43,20 € par an pour dix levées, si l'on possède un bac à ordures ménagères de 140 litres, et d'une part variable qui démarre à la onzième levée et se monte à 10,06 € par passage. **Ces tarifs de 2024 ont été reconduits en 2025.** Les codes-barres placés sur les poubelles permettent d'identifier leur propriétaire. Le fonctionnement est un peu différent pour les personnes qui bénéficient de colonnes enterrées et ont droit à 28 dépôts par an.

Seule la collecte des ordures ménagères est comptabilisée. Celle des bacs de tri sélectif est gratuite. Chacune a lieu une fois par semaine sur Plaisance.

**On a ainsi observé, en 2023, une baisse de 28 % du tonnage des ordures ménagères collectées et une hausse de 22 % de celui des emballages triés.**

# La démocratie participative selon ACT : les ateliers citoyens

## Pourquoi les ateliers ?

Pour ACT, la *Démocratie Participative* n'est pas un vain mot, ni un affichage ! Nous constatons, à l'évidence, que cette idée pourtant mise en avant avec force communication par la mairie, fait cruellement défaut sur notre commune. Avec l'association **Atelier Citoyen du Touch**, nous proposons, au travers des divers ateliers thématiques, de bâtir un projet de ville pour que **vivre-ensemble ne soit pas un vain mot** : nous voulons construire avec les Plaisançois, anciens et nouveaux, la cité de demain, connectée sur son environnement régional et adaptée à son évolution démographique, qui ne cesse de croître. Par ailleurs, les ateliers citoyens sont là pour *ré-informer* sur le fonctionnement municipal, et donner du sens à **faire ensemble la ville**.

C'est pour cette raison que nous avons déjà abordé, les années précédentes, des ateliers participatifs sur la santé, l'Ecole de demain, l'étalement urbain, les déchets, le climat, la culture, l'eau, les îlots de chaleur...

Ces réunions réunissent toutes les catégories d'acteurs qui concourent à faire de Plaisance une ville active et vivante, et non une cité simplement "dortoir". Elles ont permis de comprendre les enjeux du vivre-ensemble et d'initier les **pistes de solutions pour l'avenir de notre ville**.

Ces ateliers ont initié une dynamique pour **coconstruire des solutions concrètes** répondant aux attentes des habitants et provoquer l'action réfléchie des **citoyens** pour leur permettre de réinvestir leur territoire, de prendre la main concrètement sur des projets urbains qui correspondent à **leurs besoins**.

Nous avons d'ores et déjà prévu d'autres thèmes en 2025 tels que la **démographie** (comment accueillir sereinement une population en croissance ?) ou le **commerce** (est-il possible d'éviter la fermeture des petits commerces de bouche et de faire de Plaisance une ville attractive pour de nouveaux acteurs économiques et de santé ?).

Le **prochain atelier** programmé porte sur la **mobilité et les connexions de Plaisance avec son environnement**, avec une problématique centrale sur les **déplacements : saturation ou fluidité ?**

**Il est prévu le 9 avril 2025 à 19h30 à la Maison des Associations, place Frédéric Mistral, à Plaisance-du-Touch**

Bien sûr, les ateliers initiés en 2024 se poursuivront en 2025, notamment sur les pistes cyclables, les professionnels de santé (éviter que les quelques 20 000 habitants de Plaisance ne vivent dans un désert médical urbain !), la culture et la littérature (Plaisance est une exception culturelle régionale avec zéro librairie).

D'autres verront le jour sur des sujets comme le handicap, l'exclusion administrative, la jeunesse, l'emploi et l'activité économique, et toute thématique qui pourrait nous sembler pertinente, voire utopique : **le rêve est permis et à portée de nos mains**.

Contactez-nous pour proposer d'autres thèmes : <https://atelier-citoyen.org/>, rubrique "contact".

## Quartier de la Ménude

### Préserver un poumon vert, plébiscite des citoyens lors de la dernière réunion publique sur le sujet

Une réflexion est actuellement menée sur l'avenir du quartier de la Ménude où de grandes zones naturelles, appartenant à des propriétaires privés, représentent d'importants enjeux environnementaux, face aux projets des promoteurs qui souhaitent prolonger la zone logistique et bâtir de nouveaux entrepôts. Laisser repousser la forêt par endroits, planter des vergers, installer brebis et chèvres pour entretenir l'herbe et amender les terres, cultiver quelques légumes... Voilà un projet engageant !

## Moins d'inscrits pour les déchets verts

Les choses se corsent avec la collecte des déchets verts qui a été totalement supprimée, hormis pour les ménages qui ont choisi de **s'abonner à quinze ramassages par an pour 100 €**. On comptait 1 854 inscrits au service en porte-à-porte en 2023, tandis que 8 300 bacs à végétaux avaient été rendus. **En 2025, les abonnements réglés ne sont plus que 1 552 sur l'ensemble de la communauté de communes**. On enregistre une centaine de renoncements par rapport à 2024. Tenant compte des remarques des usagers, le **Grand Ouest toulousain a modifié les dates de ramassage**, passant d'une collecte ininterrompue d'avril à octobre, à un calendrier se prolongeant jusqu'en décembre, mais avec une pause estivale en juillet-août.

Cette nouvelle organisation pousse les particuliers les mieux équipés à broyer leurs déchets verts ou à aller les déposer à la déchèterie, désormais accessible avec un pass personnalisé. Mais il y a foule et **il n'est pas rare de devoir attendre une heure avant de pouvoir déposer sa cargaison**. Surtout depuis que le site de Plaisance, l'un des plus importants de la région, a choisi de réduire ses horaires. Désormais fermé le lundi et entre 12h et 13h45 les autres jours, sauf le samedi (9h-18h non-stop), **nous avons perdu 15 heures d'ouverture par semaine**.

Enfin, cette individualisation du traitement des déchets verts a pu conduire certains habitants à arracher leurs haies au profit de la construction de murs ou à supprimer des arbres dans leur jardin. **Les dépôts sauvages** et atteintes à l'environnement **ont aussi augmenté de 92 % sur Plaisance**, en 2023. **Un phénomène totalement en lien avec l'arrêt du ramassage des déchets verts**.



**Nous sommes déjà 600 à avoir signé la pétition contre les 500 logements prévus sur le site de la Sabla qui généreront le passage de 3 700 véhicules de plus par jour !**

Rejoignez-nous et signez, vous aussi, en scannant le QR code



ou en copiant le lien suivant : <https://tinyurl.com/Sablanon>

# Le tour du quartier

Dans chaque numéro d'1PACT, nous présentons un quartier de Plaisance.

Aujourd'hui, le quartier de Terris, ses atouts et ce qui pourrait être amélioré. Les habitants nous en parlent.

Le quartier de **Terris**, situé à l'ouest de Plaisance, est bordé par le parc de Terris, la rue de Terris, la rue de la Hille, la rue de Bourgogne, ainsi que les rues du Limousin et de la Justice. Les habitants rencontrés se disent ravis de vivre dans ce quartier calme, sans être isolés. Les maisons, dotées de grands jardins, sont espacées. Le parc, avec son petit bois, est un atout indéniable. Il peut même servir de terrain de luge les rares fois où il neige, nous raconte un habitant, en ajoutant qu'il adore entendre le lion du zoo voisin rugir le soir. On aperçoit les Pyrénées au loin. **Ici, on respire !**

Le quartier a beaucoup changé en 50 ans. Le chemin de Terris, autrefois en terre, s'est transformé en rue de Terris telle que nous la connaissons maintenant. L'ancienne décharge s'est recouverte de végétation. Le quartier s'est densifié : de nombreux propriétaires possédant de grands jardins ont revendu une parcelle, ce qui a permis la construction de nouvelles maisons. Parallèlement, la population s'est rajeunie.



Des sorties de maisons y débouchent sans sécurité. On y trouve également des voitures garées dessus. Les pistes se réduisent parfois à 50 cm de large. L'absence de trottoirs à certains endroits ne rassure pas les piétons.

Une habitante nous parle aussi de deux épisodes d'inondation subis il y a quelques années, avec 1,50 m d'eau dans le garage de sa maison surélevée. Le problème a été pour le moment "résolu" en installant un portail étanche et en enlevant, avec ses voisins, les feuilles obstruant les bouches d'égout chaque fois que des pluies abondantes sont prévues. Elle n'est pas rassurée par l'extinction des éclairages à 23h, alors qu'elle rentre du travail à 23 h 30 ou que sa fille rejoint le domicile à la même heure après un entraînement sportif.

Une personne rencontrée nous confie son désarroi de voir une antenne de 30 m s'installer dans le parc, à moins de 100 mètres des maisons, sans avoir eu son mot à dire. Mais elle est soulagée de constater que le projet de construction d'une route à l'intérieur du parc semble avoir été abandonné et que l'extension du zoo, sur le parc, n'est apparemment plus à l'ordre du jour. Ceci avait fait l'objet d'un article dans **1PACT de février 2021**, où les habitants témoignaient de leur profond attachement à cet endroit verdoyant où l'on peut parfois observer des chevreuils... mais plus sûrement des lapins !



**Une association de quartier** très active a fait installer des tables, dont une a été volée assez rapidement, ainsi que des bancs dans le parc. Elle est aussi à l'initiative de la fresque récente du Point Jeune, peinte à l'entrée du parc.

Les remarques concernent essentiellement la circulation. Le stationnement aux abords du stade est difficile. Les voitures roulent souvent à des vitesses excessives. Un panneau pédagogique a bien été installé, mais il est en montant vers le parc. Il aurait été plus pertinent d'en placer sur les rues parallèles (rue de la Traverse, de Bourgogne). Il y a aussi deux ralentisseurs mais, espacés de 500 m, ils ne jouent pas pleinement leur rôle. **Les cyclistes utilisent peu "les pistes cyclables car**

**ce ne sont que des trottoirs aménagés avec des creux et des bosses".**

Depuis environ quatre ans d'existence, une soixantaine d'adhérents apportent à ACT, Atelier Citoyen du Touch, près de 1 200 € par an.

Ces fonds nous permettent pour l'essentiel d'éditer notre "Magazine de Ré-information de Plaisance-du-Touch", l'1PACT. Les premiers numéros, en 2021, imprimés à 7 500 exemplaires, ont coûté autour de 400 €, puis 500 € pour passer à un tirage de 10 000 exemplaires suite à la forte croissance de la population de Plaisance.

Sur FaceBook :

[www.facebook.com/AtelierCitoyenduTouch](https://www.facebook.com/AtelierCitoyenduTouch)

Sur notre site : [atelier-citoyen.org](https://atelier-citoyen.org)

Adhésion (15 €) à l'association

Atelier Citoyen du Touch (ACT)



Après la hausse importante du prix du papier, le coût d'un 1PACT est désormais de 750 €, si bien qu'environ deux parutions par an sont possibles.

Si vous souhaitez que l'on puisse continuer à s'informer ensemble, n'hésitez pas à nous rejoindre et à adhérer !

Pour adhérer ou effectuer un don,

vous pouvez vous rendre sur notre site internet :

<https://atelier-citoyen.org/adhesion-a-lassociation-act/>

et aller directement sur HelloAsso

ou nous déposer un chèque aux adresses indiquées sur le bulletin d'adhésion à télécharger sur notre site.

D'avance, un grand merci pour votre contribution !